



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contre-minage d'une munition historique à l'ouvert du port de Carro (13) : les services de l'Etat en action

Toulon, le 20 octobre 2021

Le samedi 16 octobre, un plongeur en apnée signalait avoir observé une probable munition à l'ouvert du port de Carro (13) par 9 m de profondeur. Une mission d'expertise menée le dimanche 17 octobre par le groupement de plongeurs-démiveurs de la Méditerranée (GPD Med) de la Marine nationale confirmait qu'il s'agissait d'une bombe de 240mm comportant environ 45kg d'équivalent TNT de matière explosive.

Au vu de la position de la bombe, et de sa taille, une mission de contre-minage était envisagée dans les meilleurs délais pour faire cesser le danger¹. Cette mission **est planifiée le jeudi 21 octobre à partir de 13h00**, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Pour contre-miner cette bombe, et ainsi faire cesser le danger qu'elle représente pour la vie humaine, le GPD Med va dans un premier temps l'éloigner de la côte, avant de la détruire au large, entre deux eaux, pour réduire au maximum l'éventuel impact de cette opération sur la faune et la flore.

En raison du risque représentée par cette munition, plusieurs mesures sont mises en place et auront un impact direct sur les riverains qui habitent ou circulent à proximité du lieu de découverte :

1/ Mesures mises en place par la préfecture des Bouches-du-Rhône et la commune de Carro :

Mise en place d'un rayon d'exclusion totale (évacuation) de 150m autour de la munition, et mise à l'abri (confinement) avec interdiction de circulation dans un rayon de 850m autour de la munition.

2/ Mesures mises en place par la Préfecture maritime de la Méditerranée :

Arrêté préfectoral d'interdiction du mouillage et de la navigation dans un rayon de 480m, de la baignade et de la plongée sous-marine dans un rayon de 1500m autour du site de découverte de la bombe, puis lors de son transit au large par le GPD Med, et enfin lors de sa destruction.

Toutes ces opérations se font en étroite collaboration entre les autorités terrestres (préfecture des Bouches-du-Rhône et commune de Carro) et maritimes (préfecture maritime de la Méditerranée), ainsi qu'avec les représentants du parc marin de la Côte Bleue.

*

* * *

Rappel des recommandations en cas de découverte d'engin explosif sur terre ou en mer :

- ne pas manipuler l'engin à considérer comme dangereux par défaut ;
- prendre une photo (avec objet de référence pour avoir une idée de la taille) ;
- si possible, relever les coordonnées GPS du site, ou des informations précises permettant de relocaliser la munition ;
- prévenir la gendarmerie la plus proche ou le CROSS MED² (196 par téléphone, pour les engins en mer ou sur l'éstran) pour signaler la découverte et permettre une intervention des services spécialisés.

¹ La position de la bombe est en dehors des zones de mouillage.

² Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en Méditerranée.

**Bureau de communication
du préfet maritime de la Méditerranée**



@Premarmed

www.premar-mediterranee.gouv.fr

Mél : prearmed.communication@gmail.com

Tel : 04 22 42 18 29 - 06 82 56 10 78